

École de criminologie  
Université de Montréal

Été 2021

Plan de cours  
**CRI 3010 – Médiation et conciliation**

Mercredi 9h00 - 17h00  
Du 5 mai au 9 juin 2020  
Cours en ligne

Prof. Mylène Jaccoud : [mylene.jaccoud@umontreal.ca](mailto:mylene.jaccoud@umontreal.ca)  
Assistante du cours, Justine Rivard : [justine.rivard@umontreal.ca](mailto:justine.rivard@umontreal.ca)

### Descripteur du cours

Initiation aux principes stratégiques et pratiques de la médiation. Étude de ses répercussions dans le domaine de la justice, notamment celle des mineurs. Remarques: formation pratique.

### Objectif du cours

L'objectif principal du cours est de sensibiliser et d'initier les étudiant.e.s à la stratégie et à la pratique de la médiation principalement (mais non exclusivement) dans le contexte de la justice pénale. Le développement, les principes (théoriques, pratiques et éthiques), les enjeux, les usages et les effets (forces et limites) de cette pratique sont abordés. Une formation pratique est offerte par une médiatrice expérimentée.

### Approches pédagogiques

- Exposé magistral
- Documents audio-visuels
- Lectures
- Échanges
- Formation pratique

### Modalités d'évaluation des apprentissages

#### Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Présence en ligne	20 %	-
2. Examen intra - écrit	30 %	19 mai 2021
3. Dissertation	50 %	23 juin 2021

#### Présentation des travaux

Les consignes sont précisées dans un document déposé sur Studium

**Barème de notation**

---

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

**Déroulement du cours**

---

**5 mai**      **Présentation du plan de cours / Notions de conflits et de crime / Diversité des modes de réaction sociale / Médiation et justice réparatrice / Développement de la médiation pénale**

**Lectures obligatoires :**

- Faget, Jacques (2019). Démocratie, institution, marché. Les vents contraires de la médiation. Onati Socio-legal Serie [online]. 9(4), 2019  
<http://opo.iisj.net/index.php/osls/article/view/1005>
- Horwitz, A.V. (1990). Styles of Social Control, in The Logic of Social Control. New York, Plenum Press, pp. 19-95.
- Walgrave, L. (1999). [La justice restaurative : à la recherche d'une théorie et d'un programme](#). Criminologie, 32 (1) : 7-29

**12 mai**      **Principes théoriques, pratiques et éthiques de la médiation / Les styles de médiation / Démarche de médiation**

**Lectures obligatoires :**

- Cobb, Sara (1993). [Empowerment and Mediation : A Narrative Perspective](#). Negotiation Journal, 9 (3) : 245-259
- Umbreit, M. ; Burns, H. (2002). Humanistic Mediation : Peacemaking Grounded in Core Social Work Values. Center for Restorative Justice & Peacemaking.

- Rossi, Catherine La médiation au cœur de la logique pénale en justice des adolescents au Québec : au-delà des compromis opérationnels, une approche réparatrice ? in Alice Jaspart, Sybille Smeets, Véronique Strimelle et Françoise Vanhame (Eds.) « Justice » *Des mondes et des visions*, Montréal : Erudit, coll. Livres et actes, <http://erudit.org/livre/justice/2014/index.htm>

**19 mai Examen intra en matinée. Visionnement d'une médiation sociale. La médiation sociale / La diversité des modèles et des enjeux (prévention, sécurisation, non judiciaire)**

**Lectures obligatoires :**

- Jaccoud, M. (2009). Origines et fondements de la médiation sociale au Québec : un double ancrage. *Nouvelles pratiques sociales*, 21(2), 93-108. <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2009-v21-n2-nps3586/038964ar/>
- BenMrad, F. (2004). [La médiation sociale : entre résolution des conflits et sécurisation urbaine](#). *RFAS*, 3 : 232-248.

**26 mai Pratiques I de médiation : groupe 1 et groupe 2**

**Lecture obligatoire :**

- Gewurz, I.G. (2001). [\(Re\)Designing Mediation to Address the Nuances of Power Imbalance](#). *Conflict Resolution Quarterly*, 19 (2) : 135-162

**2 juin Pratiques II de médiation : groupe 1 et groupe 2**

**Lecture obligatoire :**

- Ben Mrad, F. (2006). Équité, neutralité, responsabilité. À propos des principes de la médiation. *Négociations*, n° 5(1), 51-65. doi:10.3917/neg.005.0051. <https://www.cairn.info/revue-negociations-2006-1-page-51.htm>
- 

**9 juin Retour sur les pratiques. Forces et limites de la médiation.**

**Lectures obligatoires :**

- Faget, Jacques (2004). [Médiation et violences conjugales](#). Champ pénal/Penal [En ligne], Vol. I 2004, mise en ligne le 15 juillet 2004.
- Wemmers, J. ; Cyr, K. (2004). [Les besoins des victimes dans un processus de médiation](#). Les Cahiers de recherches criminologiques. Cahier No. 40. Centre international de criminologie comparée. Université de Montréal. 90 p.

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

### ***Captation visuelle ou sonore des cours***

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

### ***Règlement des études de premier cycle***

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :  
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

### ***Révision de l'évaluation (article 9.5)***

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole\\_et\\_formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_r%C3%A9vision\\_de\\_notes\\_%C3%80\\_EN\\_VOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf)

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.